

Mercredi 28 février 2018

## Le département des Bouches-du-Rhône est placé en vigilance jaune vent, vague et submersions, neige-verglas et grand-froid

En raison des températures basses et d'un épisode de fort vent, Météo France a placé le département des Bouches-du-Rhône en vigilance jaune vent, vague et submersions, neige-verglas et grand-froid. Le Préfet appelle à la prudence.

Pour tous ces phénomènes, il est important de se tenir informé en écoutant la radio (France Bleu Provence), ou en consultant le site Internet de Météo-France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr).

### VIGILANCE JAUNE VENT

Un épisode de vent fort touche actuellement le département des Bouches-du-Rhône. Il va s'intensifier dans la journée, Météo France a placé le département en vigilance jaune **dès 15 h cet après-midi**.

**En cas d'obligation de déplacement, il est conseillé de :**

- Limiter les déplacements et la vitesse sur route et autoroute, en particulier pour les véhicules ou attelages sensibles aux effets du vent ;
- Ne pas se promener en forêt ;
- Être vigilant, en ville, face aux chutes possibles d'objets divers ;
- Ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol ;
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;

### VIGILANCE JAUNE VAGUE ET SUBMERSION

En raison du vent fort présent sur le département et particulièrement près des rivages, la vigilance jaune vague et submersion a été déclenchée par Météo France **pour 21 h ce soir**.

Il est nécessaire d'être particulièrement attentif au si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau. Des phénomènes occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus.

### VIGILANCE JAUNE NEIGE-VERGLAS

En raison d'un épisode de froid sur le département, Météo France a également placé le département en vigilance jaune neige-verglas **toute la journée du 28 février 2018**.

#### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

## En cas d'obligation de déplacement :

- Respecter les limitations de vitesse ;
- Respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation ;
- Vérifier l'état des pneus
- Prévoyez les pneus-neige
- Allumer les feux de croisement ou de brouillard si perte de visibilité;
- Utiliser les systèmes de ventilation et de dégivrage, afin de permettre le bon fonctionnement des essuie-glaces ;
- Éviter les accélérations et les à-coups ;
- Ne jamais faire tourner un moteur pour chauffer le véhicule s'il est bloqué par la neige, les gaz d'échappement peuvent provoquer des asphyxies ;
- Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée ;

## VIGILANCE JAUNE GRAND FROID

Parallèlement au placement du département en vigilance jaune grand-froid par Météo France **toute la journée du 28 février 2018, le Préfet a déclenché, depuis lundi 26 février 2018, le plan grand froid.** Ainsi la vigilance auprès des populations vulnérables est renforcée et les mesures suivantes sont mises en œuvre :

1. Ouverture de nouvelles places d'hébergement (près de 200 places pour le département) ;
2. Renforcement de la veille sociale ;
3. Renforcement des maraudes.

**Les personnes en situation de détresse et sans hébergement peuvent contacter le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) au 115, numéro vert national gratuit et joignable 24 h/24.**

**En période de grand froid, restez chez vous autant que possible : évitez de vous déplacer, à pied comme en voiture.**

- Même en bonne santé, limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur (le froid demande des efforts supplémentaires au corps, notamment au cœur) ;
- Nourrissez-vous convenablement (ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid) ;
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés ;
- Pour éviter les **intoxications au monoxyde de carbone\***, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations, et ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

## CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

## Si vous devez impérativement sortir :

- Adaptez votre habillement (couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes) ;
- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid ;
- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et des médicaments au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige ;
- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et des médicaments au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige ;
- Si vous remarquez une personne sans abris ou en difficulté dans la rue appelez le **15**.



**Il faut être encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées qui ne disent pas quand ils ont froid.**

*\*Une intoxication au monoxyde de carbone provoque des maux de tête, de la fatigue et des nausées. Ces symptômes apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes). La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.*

## CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)